

Le pôle économique

Se félicite de la fin du conflit, de la levée des barrages et de la reprise de la vie économique appelés de nos vœux depuis le 5 avril 2017

S'interroge sur la portée de l'accord signé dans le domaine socio-économique du fait de l'absence de représentativité et de légitimité du signataire de ce document. En effet, l'UTG ne peut pas s'ériger en seul représentant du monde de l'entreprise. Le pôle économique composé d'une vingtaine de syndicats professionnels demeure le seul organe représentatif des socio-professionnels au sein du collectif susceptible d'apposer une signature légitime sur un quelconque accord.

A ce titre en tant qu'expert associés et rédacteur des accords sectoriels signés le 2 avril par les socio-professionnels, ceux-ci prendront toute leur part légitime pleine et entière dans le comité de suivi afin de garantir la mise en œuvre des avancées reprises dans l'accord de Guyane du 21 avril 2017.

Il est de la responsabilité et de l'intérêt de l'Etat et des élus, que le pôle économique siège au comité de suivi pour traiter des affaires économiques.

Aussi,

Les socio-professionnels attendent de Monsieur le Préfet la garantie de leur présence à ce comité.

Le Pôle Economique du collectif Pou Lagwiyann Dékolé rassemble les organisations professionnelles suivantes :

CNPA-ER – CPME – CRPMEM – CLUB DES HOTELIERS – FEDOMG – FDSEA – FRBTP – GENERG
GRAGE – INTERPRO BOIS - JEUNES AGRICULTEURS – MEDEF – MPI – ORDRE DES ARCHITECTES
DE LA GUYANE – UDAF – UTEPE - UEOG